

Abidjan, le 21 avril 2026

COMMUNIQUE

Le Comité Electoral National porte à la connaissance des délégués élus de l'Assemblée Générale de la MUGEF-CI que **les résultats provisoires sont consultables** dans la rubrique **ELECTIONS MUGEF-CI / MANDATURE 2026-2029** ouvert sur le site web de la MUGEF-CI (www.mugef-ci.com).

Ces résultats provisoires sont subdivisés par section électorale.

Conformément au guide électoral, **le droit de contester les opérations électorales est reconnu à tout candidat ou toute liste de candidat dans les cinq (05) jours ouvrables suivant la proclamation des résultats.**

La requête en contestation, adressée au Comité Electoral National, doit être accompagnée des pièces qui fondent la contestation.

Les dossiers du contentieux sont recevables tous les jours ouvrables de 9h à 16h, du mercredi 22 au lundi 27 avril 2026 au secrétariat du Comité Electoral National situé au 3^{ème} étage du bâtiment annexe (immeuble ADIKO NIAMKEY), siège de la MUGEF-CI, à Abidjan-Plateau.

**La Présidente
du Comité Electoral National**



KONE Colette Esse KONE
Administrateur du Travail et des Lois Sociales
Officier de l'Ordre National
Présidente du Comité Consultatif de la Mutualité
Sociale de l'UEMOA